



Association France Palestine - Sarthe

Non à l'impunité d'Israël !

Non au pouvoir de la force !

Entre octobre et décembre 2015, 17 israéliens ont été tués, 130 palestiniens ont été abattus...

Israël occupe la Palestine depuis 1967, y compris dans les territoires soit disant placés sous l'Autorité Palestinienne, **malgré une centaine de résolutions de l'ONU.**

Israël implante des colonies, **illégal au regard du droit international**, sur les territoires palestiniens.

Israël installe des entreprises sur ces territoires palestiniens « habités » par des « colons » israéliens, **ce qui est illégal au regard du droit international.**

Aujourd'hui les produits des colonies israéliennes – **tous illégaux au regard du droit international** – sont étiquetés comme fabriqués en Israël.

Il faut entraver la course folle d'un Netanyahu qui ne connaît que la force :

Les provocations israélienne sur l'esplanade des mosquées à Jérusalem-Est, annexée par Israël en 1967, sont le fruit d'une stratégie de renforcement du conflit, avec un volonté de le transformer en conflit religieux.

La France et l'Union Européenne doivent s'engager pour mettre fin à l'impunité d'Israël, faire cesser l'occupation, la colonisation, la répression..

☞ **L'incitation au désinvestissement des entreprises** Il s'agit de faire en sorte que les entreprises, françaises en particulier, ne participent d'aucune façon à la colonisation : par une présence dans les colonies ou par des relations avec des entreprises qui participent à la colonisation.

☞ **Les principales sanctions que nous demandons aux états et à l'U.E de prendre** tant qu'Israël ne se conforme pas au droit international et ne met pas fin à l'occupation de la Palestine :

- L'interdiction de l'importation des produits des colonies israéliennes,
- La cessation de toute subvention et de tout prêt à une entreprise qui collabore à la colonisation et à l'occupation de la Palestine
- La suspension de la coopération militaire avec Israël,
- La suspension de l'accord d'association entre l'Union Européenne et Israël (du fait de la violation de l'article 2 de cet accord qui précise que les deux parties s'engagent à respecter les droits de l'homme).

☞ Appeler notre gouvernement à interdire l'entrée des produits des colonies

en France et en Europe s'inscrit dans la même démarche. Les appels au boycott concernent également, de manière ciblée, les domaines culturel, universitaire et sportif ; en particulier pour toute manifestation ou échange ayant un caractère institutionnel.

Le boycott, le pouvoir des peuples

9 juillet 2005 : Appel de la Société civile palestinienne au Boycott, aux Sanctions et aux Retraits des Investissements contre Israël *jusqu'à ce qu'il applique le Droit International et les Principes Universels des Droits de l'Homme.*

L'AFPS appelle au boycott en ciblant principalement, mais non exclusivement, les produits des colonies et continuera de le faire.

Actuellement, ils sont étiquetés d'une fausse origine "Israël".

* **Boycott** (dict.Larousse)

Mot anglais. Mot masculin.

Action de boycotter, de **refuser d'acheter un produit**, de participer à un examen, etc., en particulier, cessation volontaire de toute relation avec un individu, un groupe, un État, en signe de représailles.

La France, pays de la liberté d'expression ?

De nombreuses associations, organisations européennes, des universités, des intellectuels européens participent à la campagne BDS.

En France, des milliers de citoyen-nes appliquent le boycott des produits israéliens...des collectifs sont créés. Des temps de sensibilisation et d'information sont organisés.

Conformément à la Charte BDS France, les militante-s adoptent des formes d'action non violentes. Ni insulte, ni destruction.

La Commission européenne applique le droit international

La Commission Européenne a demandé, mercredi 11 novembre 2015, aux 28 Etats membres de mettre en œuvre l'étiquetage des produits originaires des colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967. **La provenance précise devra donc désormais être indiquée sur l'étiquette .**

L'exception française

Alors que dans d'autres pays ces informations et action en faveur du boycott, en faveur des droits du peuple palestinien rencontrent un écho favorable auprès de certains gouvernements, la France s'illustre, depuis le gouvernement Sarkozy, par une répression des militant-es du B.D.S

Sa ministre Mme Alliot-Marie ayant créé un amendement qui assimile boycott et antisémitisme.

De façon scandaleuse, alors que les militant-es sont relaxé-es, l'Etat (le gouvernement socialiste) poursuit son action jusqu'en cassation...et obtient la condamnation de boycotteurs.

Pourtant à diverses reprises la justice avait estimé que « *Cet appel au boycott est en réalité une critique passive de la politique d'un état, critique relevant du libre jeu du débat politique qui se trouve au cœur même de la notion de société démocratique.* » (tribunal de Pontoise-2013)

Des sanctions contre Israël !

Le gouvernement français doit abroger la circulaire Alliot-Marie !

AFPS 72 4, rue d'Arcole 72 000 Le Mans
afps72@yahoo.fr

Avril
2016

<http://www.france-palestine.org/>
<http://www.bdsfrance.org/>